

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 février 2009

Convocations du 10 février 2009

Présents : Alain Lambert, Daniel Duclosson, Dominique Rey, Jocelyne Artéro, Mathilde Millet, Valérie Nguyen, Nathalie Mortier, Philippe Guichard, Denis Vuillat, Frédéric Merlet.

Absent excusé : Philippe Girod qui donne procuration à Alain Lambert

Secrétaire élu : Dominique Rey

I - Approbation du dernier compte rendu :

Le compte rendu de la précédente réunion n'appelant aucune observation particulière est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - Modification des articles XIV et XVI des statuts de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie :

Vu l'arrêté préfectoral de création de l'établissement et les statuts de l'E.P.F de la Haute-Savoie. Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 5 décembre 2008 demandant une modification des articles XIV et XVI. à savoir :

Article XIV : Ajout d'un point 9

Pouvoirs du conseil d'administration -il peut déléguer au Directeur l'exercice du droit de préemption et de priorité conformément à l'article L324-2 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme.

Article XVI : Ajout d'un point 5

Fonctions du directeur -il peut faire exercice du droit de préemption et de priorité par délégation du Conseil d'Administration. Il représente l'EPF en justice et passe en son nom tous actes et contrats.

Entendu l'exposé le conseil municipal approuve la modification des articles XIV et XVI des statuts de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie telle que définie ci-dessus.

III - Modification du taux de la Taxe Locale d'Equipement

Le Maire explique au conseil que la T.L.E. a été instituée sur la commune par délibération du **19 juillet 2004 au taux de 3%**.

Il rappelle que suite aux nouvelles directives de l'Etat, dans le cadre des lois SRU et UH, avec mise en application au **1^{er} janvier 2009**

que compte-tenu de la complexité dans la mise en œuvre de la P.V.R. (Participation voies et réseaux) et des frais d'études inhérents, la PVR sera difficilement applicable

dès lors ce sera la collectivité en charge de l'urbanisme qui assurera le financement des voiries et réseaux.

Il faut également anticiper la construction des futurs immeubles dans la zone constructible Une augmentation de la T.L.E. permettrait de récupérer une partie des frais engagés par la commune pour les différents raccordements aux réseaux. **Il propose de fixer le taux de la T.L.E. à 4 % soit une augmentation de 1% sur les futures autorisations d'urbanisme.**

Le conseil municipal par un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

*Pour l'augmentation 10
Contre l'augmentation 1*

Décide de fixer le **taux TLE** applicable sur le territoire communal à **4 %** à partir du **1^{er} mars 2009** pour toutes les constructions des dix catégories classées de un à dix.

IV - Remise gracieuse de pénalités de retard :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par la Trésorerie de Rumilly, chargée du recouvrement de la Taxe Locale d'Équipement, d'une demande de remise gracieuse présentée par Monsieur KIT David en raison d'un retard de paiement dû à un oubli. Qu'en application du décret n°96 628 du 15 juillet 1996 l'assemblée délibérante peut accorder la remise gracieuse des pénalités de retard.

Que l'absence de décision du conseil municipal pour statuer sur la demande dans un délai de quatre mois à partir de la date de réception du courrier de la trésorerie, à savoir le 29 mai 2009, vaut rejet de la requête.

Après avoir pris connaissance de la sollicitation de Monsieur KIT David auprès de la Trésorerie de Rumilly et avoir délibéré, le conseil municipal décide *d'accorder, à titre exceptionnel*, la remise gracieuse des pénalités de retard sur la T.L.E. soit la somme de **98 €**, réclamée à Monsieur KIT David.

V - Bâtiment mairie-école :

Les devis estimatifs proposés lors de la réunion des commissions travaux et urbanisme dépassent largement en coût les possibilités financières de la commune. En conséquence l'architecte a été prié de revoir le projet dans son intégralité.

VI - Comptes administratifs et comptes de gestion 2008 :

Le conseil réuni sous la présidence de Daniel Duclosson, premier adjoint, prend connaissance des comptes administratifs dressés par le Maire, et des comptes de gestion établis par Monsieur le percepteur de Seyssel.

La balance générale s'établit comme suit :

Budget général de la commune		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
	326 313.24 €	557 667.16 €
Excédent de clôture	231 353.92 €	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
	158 294.10 €	112 454.75 €
Déficit de clôture	45 839.35 €	
Résultat global	185 514.57 €	
Budget annexe de l'eau		
Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
	43 360.48 €	39 781.08 €

Déficit de clôture	3 579.40 €	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
	18 950.57 €	22 825.23 €
Excédent de clôture	3 874.66 €	
Résultat global	295.26 €	
Budget C.C.A.S.		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
	9 144.38 €	12 034.42 €
Excédent de clôture	2 890.04 €	

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve les comptes administratifs et les comptes de gestion du percepteur pour l'année 2008

VII - Vote des taux :

Le conseil prend connaissance de l'état de notification des taux d'imposition 2009 des quatre taxes directes locales

Le Maire explique aux conseillers qu'il serait nécessaire d'augmenter progressivement la fiscalité locale compte tenu des travaux importants à réaliser sur la commune, notamment la réhabilitation du bâtiment Mairie-école, l'enfouissement des réseaux de Cernaz, le renforcement du réseau d'eau potable de Beaumont, l'alimentation électrique de la nouvelle station d'épuration de Beaumont.

Par ailleurs, outre les frais de fonctionnement élevés, **64 315 euros en 2008**, la **participation à l'investissement** de la commune pour le groupe interscolaire est de **35 %**.

Il faut également tenir compte de la suppression probable de la taxe professionnelle en 2010. Suite à cet exposé le conseil municipal à l'unanimité décide d'augmenter **de 2 % les taux 2008 à appliquer pour l'exercice 2009**.

Taxes	Année 2008	Année 2009
Taxe d'habitation	6.58 %	6.71 %
Foncier bâti	7.28 %	7.43 %
Foncier non bâti	48.02 %	48.98 %
Taxe professionnelle	15.87 %	16.19 %

VIII - Demande d'implantation d'éoliennes :

Une société a sollicité les communes du plateau de la Semine pour l'implantation de six éoliennes. Elles seraient construites parallèlement à la ligne très haute tension 400 000 volts.

Les communes les plus concernées sont Chêne en Semine et Franclens, St Germain sur Rhône sera solidaire des décisions prises par ses homologues.

IX - Travaux divers :

Monsieur Duclosson rappelle que la commune ne dispose plus que d'un agent technique communal à mi-temps. Que pour pallier à toute défaillance, congés - arrêts maladie, il est

nécessaire qu'une entreprise de prestation de services puisse intervenir. Il donne lecture au conseil des tarifs pratiqués par l'entreprise GROS d'Eloise.

Il présente le devis proposé pour l'installation des jeux à l'agorespace. Ce devis devrait diminuer si le terrassement est réalisé par l'entreprise de travaux publics JF BORGET de Chêne en Semine. Monsieur Duclosson se charge de présenter la demande à l'entreprise BORGET. En cas de refus c'est l'entreprise Pierre GROS qui se chargera des travaux.

X - Office National des Forêts :

Le Maire présente au conseil le programme d'action préconisé par l'O.N.F. pour l'année 2009. Or il s'avère que les travaux 2008 concernant la maintenance du domaine et les mesures en faveur de la biodiversité, notamment le creusement de la seconde mare pour l'aide à la reproduction des amphibiens, n'ont pas été réalisés. La municipalité a décidé de terminer ce qui avait été prévu en 2008 avant d'accepter toute nouvelle proposition de travaux dans la forêt communale. En conséquence le conseil ne donne suite au programme 2009.

XI - Local des jeunes :

Le local de l'association des jeunes « les renardeaux » a besoin de quelques travaux de réfection des sols, d'isolation des murs etc... Ils demandent à la municipalité la permission de les réaliser moyennant l'achat des matériaux nécessaires. Quant à eux ils fourniraient la main d'œuvre. Le conseil donne son accord pour financer le matériel.

Site Internet

Madame MORTIER présente au conseil la maquette du site internet qu'elle a mis en place et se propose de le tenir à jour. Le conseil donne son accord et la félicite pour son investissement.

QUESTIONS DIVERSES :

Immeubles collectifs SA Mont blanc

Monsieur MERLET s'inquiète des hauteurs que vont atteindre les petits immeubles collectifs. Ils étaient prévus : Rez de chaussée plus un étage plus combles et non Rez de chaussée plus deux étages plus combles. Une précision va être demandée à la SA Mont blanc pour éviter toute ambiguïté, étant entendu que la solution de RC, deux étages plus combles ne convient pas à la municipalité. La prochaine réunion urbanisme aura lieu le 09 mars à 16h30.

PRIORITERRE

L'ONG Prioriterre étant subventionnée par le SELEQ, il est donc nécessaire de solliciter le SELEQ pour bénéficier d'un accompagnement pour l'efficacité énergétique de rénovation. Un courrier en ce sens va être adressé au SELEQ.

Coupes de bois 2007 :

Certaines coupes de bois attribuées en 2007 n'ont toujours pas été enlevées. L'inscription de ces personnes pour les futures coupes ne sera plus prise en compte.

Le Maire,
Alain LAMBERT